COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 23 février 2023

N° 62
Organisation du Service technique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Dans sa communication n° 48 du 17 novembre 2022, la Municipalité informait le Conseil communal de l'absence du responsable de la Police des constructions. Notre employé est désormais à l'arrêt complet depuis le 1er février pour une durée de 3-4 mois. En même temps, le responsable du Service technique se trouve aussi arrêté pour une durée encore indéterminée.

Les recherches d'un poste à durée limitée pour 4 mois se sont avérées infructueuses. La Municipalité a décidé de chercher un employé temporaire sur une durée d'une année pour accroitre ses chances de trouver une personne ayant de grandes compétences techniques et de gestion de projets pour pallier ces absences et accompagner la transition Dans l'intervalle, tous les dossiers d'enquête publique sont traités par notre mandataire i-scan environnement. Selon notre Règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions de 2021, les frais découlant de dossiers incomplets sont mis à la charge des propriétaires.

Dans l'attente de l'arrivée du nouveau responsable du Service technique au 1er mai 2023, certaines tâches du Service sont reprises par les Municipaux responsables, le technicien communal ou le Greffe, tout en s'appuyant sur les mandataires externes et bureau d'assistance au maître d'ouvrage pour les projets plus conséquents.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Gaetan AEBY

MUNICIPALITE * AVENCHES *

Le Secrétaire : Julien MORA